

CHARTRE COLLECTIF CITOYEN

SAINTE MEDARD EN JALLES

Cette charte n'a pas vocation de règlement mais simplement d'énoncer nos valeurs, nos principes et nos objectifs pour un « meilleur bien vivre ensemble » .

Le collectif est un groupe ouvert à tous œuvrant bénévolement à faire valoir des revendications au près du gouvernement afin de promouvoir une démocratie la plus participative possible.

Art1 : Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Art 2 : Les valeurs du **respect** et de la **dignité**, de la **tolérance** et **bienveillance**, de **l'empathie** et **l'altruisme**, de **l'équité** et la **justice**, de **l'honneur** et la **liberté**, de la **laïcité** et de **l'écocitoyenneté** occupent une place fondamentale dans les rapports humains et prennent tout leurs sens dans le Collectif.

Art 3 : Tous les membres sont égaux dans leur pouvoir de décision et peuvent prétendre selon leurs compétences , envies et disponibilités, à la coordination, à l'administration et à l'animation du collectif.

Art 4 : : Ce collectif est trans-partisan, laïc et non sectaire dans le respect des lois et de la légalité et prône la non-violence dans son fonctionnement et ses actions ainsi que le respect de tous les citoyens.

Art 5 : Le principe de toute souveraineté réside dans la Nation Française via sa souveraineté populaire et citoyenne. L'intérêt commun prime sur les intérêts personnels.

Art 6 : Le collectif œuvre pour l'élaboration d'un cadre permettant à chacun des membres de pouvoir s'exprimer et de construire un avenir dans lequel l'humain sera au centre des préoccupations sociétales, économiques, culturelles et écologiques.